

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 14 mars 2024

OBJET :

5/ FINANCES

5.2/ Autorisation de recours à l'emprunt

Délibération n° 2024 017 BUR

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.



Hamaris • OPH de la Haute Marne

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr



RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

La présente délibération a pour objectif la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 225 000€ auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements rue des Chanoines à Joinville.

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment en son article R. 421-18 ;

Vu la délibération exécutoire du Conseil d'Administration du 23 décembre 2018 portant délégation de pouvoirs au bureau du Conseil d'Administration ;

Le bureau du Conseil d'Administration

Décide

D'inviter le Directeur Général à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts, pour le financement de l'opération susvisée, un prêt constitué de deux lignes d'un montant total de 225 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt 1 :

Ligne de prêt :	PLAI
Montant :	75 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt - Durée de la phase de préfinancement : - Durée de la phase d'amortissement : dont durée de la phase du différé d'amortissement :	12 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,40% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires
Modalité de révision :	DR
Taux de progressivité de l'échéance :	-0,50 %

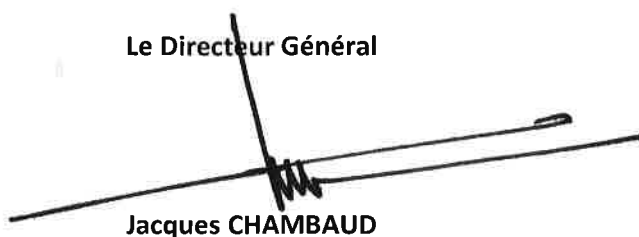
Ligne de prêt 2 :

Ligne de prêt : Montant :	PLUS 150 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt - Durée de la phase de préfinancement : - Durée de la phase d'amortissement : dont durée de la phase du différé d'amortissement :	12 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance et intérêts prioritaires
Modalité de révision :	DR
Taux de progressivité de l'échéance :	-0,50 %

A cet effet, le Bureau du Conseil d'Administration autorise le Directeur Général à signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et les demandes de réalisation de fonds.

Certifié exécutoire, le 18/03/2024

Le Directeur Général



Jacques CHAMBAUD